SPECIALE BLEU POILS COURTS LE SAMEDI
SPECIALE D'ELEVAGE MAINE COON LE DIMANCHE AVEC AIMCOON

A.F.A

Association Féline d'Aquitaine

EXPOSITION INTERNATIONALE FÉLINE

BULLETIN D'ENGAGEMENT

Date : **18 et 19 FEVRIER 2017**

Ville : **FOURQUES SUR GARONNE (47)** Lieu : **Salle POLYVALENTE**

JUGES : Mme BAJOU, Mr WEERTS, Mr JARMUSZEWSKI, Mr CHABOIS-CHOUVEL, suite à determiner

L'EXPOSANT ET ADRESSE : .....

.....

TÉLÉPHONE : ..... MAIL : .....

POUR LES ELEVEURS PROFESSIONNELS SIREN ..... N° DE CAPACITÉ .....

NOM DU CHAT EXPOSÉ : .....

RACE : ..... SEXE : .....

DATE DE NAISSANCE : ..... PAYS DE NAISSANCE : .....

COULEUR DE ROBE : ..... COULEUR DES YEUX : .....

N° DE PUCE OU DE TATOUAGE : .....

N° DE PEDIGREE (ou provisoire) : .....

(obligatoire depuis le 01/01/1999) Voir au verso si il manque le numéro provisoire

NOM DU PERE : .....

NOM DE LA MERE : .....

NOM DU NAISSEUR : .....

3/6 mois	
6/10 mois	
CAC	
CACIB	
CAGCI	
CACE	
CAGCE	
CLASSE HONNEUR	

CAP	
CAPIB	
CAGPI	
CAPE	
CAGPE	
DETERMINATION DE COULEUR	
HORS CONCOURS	
CHAT DE MAISON	
Séance de Confirmation SQR (selon disponibilité des juges)	
CHAT/CHATON A VENDRE	

Jour de présence	SAMEDI		DIMANCHE		WEEK-END	

TARIF DES INSCRIPTIONS : **1 jour** **2 jours**

Le premier chat ..... 35 € ..... 45€

Le deuxième chat et les suivants... 33 € ..... 43€

Forfait de 7 à 10 chats ..... 175 € ..... 195€

Au-delà 5€ supplémentaire par chat engagé

Chat de maison ..... 25 € ..... 35€

SQR (par chat et seulement le samedi) : 10€

ADHÉRENTS AIMCOON NOUS CONTACTER

Dimensions des cages club : 100 X 60 X 60

Nombre TOTAL de cage club : .....

Nombre TOTAL de cages personnelles : .....

Dimensions TOTAL des cages personnelles : .....

Si possible à côté de : .....

NOMBRE DE PLATEAU REPAS (**COMMANDE ET PAIEMENT AVEC L'INSCRIPTION**) 13€ X ..... SAMEDI

13€ X ..... DIMANCHE

Logement possible : IBIS BUDGET, Avenue François Mitterrand, D813, 47200 Marmande. Tel : 0 892 68 32 86

DATE : **SIGNATURE** :

Les engagements sont à envoyer à :

A.F.A
Mme CHAPAL
Le Parc de Peyot
16 rue des Mésanges
33380 MIOS

TELEPHONE : 05 56 26 35 22

MAIL : **assofelineaquitaine@gmail.com**

Site internet : http://assofelineaquitaine.jimdo.com

Les bulletins sont à retourner **ENTIEREMENT COMPLETES SIGNES ET ACCOMPAGNES DES SOMMES DUES**

Les modalités d'INSCRIPTION et la RÉGLEMENTATION se trouve au verso

DATE LIMITE DES INSCRIPTIONS : MARDI 07 FEVRIER 2017

A.F.A

Association Féline d'Aquitaine

EXPOSITION INTERNATIONALE FÉLINE

(Nous enverrons une confirmation par mail une semaine avant la date d'exposition donc pensez à bien indiquer votre E-mail !!)

INSCRIPTIONS-RÉGLEMENTATIONS

Si pour des raisons impératives, vous ne pouvez être présent, veuillez en informer l'A.F.A avant la date limite des inscriptions.

10 € seront retenus sur les inscriptions pour les frais engagés.

A partir du Lundi précédent l'exposition, il ne sera fait **aucun remboursement**.

Toute inscription devra être accompagnée du règlement par chèque à l'ordre de l'A.F.A.
Pour les engagements par FAX ou par MAIL, un délai de 3 jours est accordé pour régulariser par courrier le paiement.
Ce délai passé aucun chat en concours ne sera enregistré.

Si vous souhaitez participer à l'examen du SQR, il est impératif de l'indiquer sur votre engagement et il se déroulera que le samedi (10€ par SQR).

LE DEVOIR DE L'EXPOSANT

L'exposant s'engage à ne pas quitter la salle et à ne pas dégarnir les cages avant l'heure fixée par les organisateurs, soit 18h30, et ce, pour la journée, par simple respect des visiteurs.

CONDITIONS SANITAIRES

La visite vétérinaire aura lieu de 8h00 à 10h00 le samedi et le dimanche (pour ceux qui s'engage sur une journée).
Les carnets de vaccinations doivent être à jour
Les chatons doivent avoir 3 mois, être identifiés et être vacciné contre le typhus et le coryza. Ils doivent avoir un pedigree LOOF pour les chatons nés en France ou un justificatif de demande
Le vétérinaire est seul compétant pour refuser ou accepter un chat. Toute personne arrivant après le départ du vétérinaire devra faire contrôler ses chats à ses frais chez un praticien de la ville.

RÉGLEMENTATION DES VENTES DE CHATONS DE PLUS DE 3 MOIS

Les exposants étant, au sens de la loi reconnus éleveurs, peuvent proposer des chatons à la vente
Mais ils devront pouvoir justifier :

- De l'attestation de déclaration auprès des Services Vétérinaires
- D'un numéro de SIRET
- Du certificat de Capacité
- **D'un bulletin de SORTIE OBLIGATOIRE** (à faire remplir au secrétariat lors de la vente du chaton)

CLOTURE DES ENGAGEMENTS

BOUCLAGE DU CATALOGUE : Mardi 07 FEVRIER ! ! ! ! IMPERATIVEMENT selon les places disponibles (elles sont limitées)

Tout bulletin nous parvenant après la date sera retourné et le chat ne pourra être admis à l'exposition. Aucune dérogation ne pourra être accordée même pour les chats « hors concours ».

Prochaine exposition organisée par l'AFA :

N'attendez pas le dernier jour pour vous inscrire, vous nous faciliterez la mise en page.
Par avance, merci.